



Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mercredi 14 avril 2021 à Noyers à 18 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire de Noyers.

**Noyers**  
sur/serein

**Présents :** Nathalie LABOSSE, Daniel SIMONNET, Catherine VERNEAU, Jean-Christophe GIOVANNELLI, Michel BARDET, Cécile ANDRADE LUIS, Sandrine BLONDEL, Hélène KLUYVER, Yann LAPERTEAUX, Cédric LORPHELIN Vincent MATHIOT, Vivien PONTHEU, Daniel ROBERT, Bruno VILLEMOT, Marie-Emilienne VIOLLET,

**Secrétaire de séance :** Jean Christophe GIOVANNELLI

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

## FINANCES

### **1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT)**

Madame le Maire, après avoir présenté aux membres de l'assemblée l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2019, précise que la présentation du document est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Les documents retracent l'exécution des budgets communaux (Principal, eau-assainissement et lotissement) de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ces comptes administratifs illustrent les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, ils témoignent de la situation financière de la commune. Ils sont en tous points, conformes au compte de gestion de monsieur le trésorier.

Les comptes administratifs se résument sous la forme des tableaux ci-dessous,

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<b>RÉALISÉS 2020</b>
	<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	72 841	ATTENUATION DE CHARGES	-
AUTRES CHARGES EXTERNES	65 436	PRODUITS DES SERVICES	12 527
AUTRES SERVICES EXTERNES	29 641	PRODUCTION IMMOBILISEE	-
IMPOTS & TAXES	12 638	IMPOTS ET TAXES	385 651
CHARGES DU PERSONNEL	204 720	DOTATION, SUBVENTION & PARTICIPATION	277 599
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	131 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 427
CHARGES FINANCIERES	7 400	PRODUITS FINANCIERS	5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 212	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 291
REVERSEMENT SUR FNGIR	64 128	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-
AMORTISSEMENT ETUDE & TRAVAUX SIET	-	ATTENUATION DE CHARGES	-
AFFECTATION DE RESULTAT INVESTISSEMENT 2020	-	PRODUITS DES SERVICES	12 527
VIREMENTS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021	-	PRODUCTION IMMOBILISEE	-
<b>TOTAL</b>	<b>590 768</b>	<b>TOTAL</b>	<b>736 499</b>

**Clôture de l'exercice en excédent : + 145 732 €**

## DEPENSES

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES se décomposent :	55 808
<i>MATERIELS (Autoportée , serveur secrétariat)</i>	8 329
<i>BATIMENTS COMMUNAUX :</i>	36 215 :
Salle polyvalente changement système chauffage	3 431
Maison place d'Aa : achat du bâtiment	27 168
Toiture ancienne école : honoraire APS	5 616
<i>AIRE NATURELLE</i>	11 264 :
plantation arbres aux Survignes	6 145
Aménagements aire de loisirs (3 tables et bancs)	5 119
<b>TOTAL</b>	<b>104 445</b>

## RECETTES

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES garantie	Dépôts de	430
FCTVA et TAXE Locale Equipement		1 256
SUBVENTIONS	secrétariat, voirie	25 956 22 121 3 836
OPERATIONS D'ORDRE		0
EXCEDENT de fonctionnement		116 187
<b>TOTAL</b>		<b>143 829</b>

## RÉSULTAT DE L EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	590 767.52	DEPENSES nettes	104 444.53
RECETTES	<u>736 499.42</u>	RECETTES nettes	<u>143 829.55</u>
Excédent de l'année	= + 145 731.90	déficit de l'année	= +39 385.02
Affectation de résultat 2019 pour l'investissement	-116 187.40	DEFICIT ANTERIEUR	- 116 187.40
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 987 061.58	REPORTE 2019	
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 016 606.08</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>- 76 802.38</b>

ACHAT ET VARIATION DE STOCK	36 099	PRODUITS DES SERVICES	199 992
AUTRES CHARGES EXTERNES	78 612	DOTATION, SUBVENTION ET PARTICIPATION	-
AUTRES SERVICES EXTERNES	2 174	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
IMPOTS & TAXES	6 072	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 762
CHARGES FINANCIERES	4 064		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	844		
AMORTISSEMENT	0		
REVERSEMENTS TAXES	15 801		
AFFECTATION DE RESULTAT	20 956		
<b>TOTAL</b>	<b>164 622</b>	<b>TOTAL</b>	<b>214 754</b>

<b>BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RÉALISÉS 2020</b>
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>

EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	25 447	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Étude bios source de grail	1 800	FCTVA et TAXE Locale Equipement	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : RESEAUX : assainissement et eau potable rue des Fossés	203 922	SUBVENTIONS Subvention de l'agence de l'eau pour révision périmètre de grail	76 744
OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des travaux de réseaux	14 762	OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des travaux de réseaux	0
		AFFECTATION RESULTAT	20 956
<b>TOTAL</b>	<b>245 931</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 701</b>

### RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>143 665.69</b>	<b>DEPENSES nettes</b>	<b>245 930.56</b>
<b>RECETTES</b>	<b>214 754.40</b>	<b>RECETTES</b>	<b>97 700.91</b>
	<b>+71 088.71</b>		
Affectation de résultat 2019 pour couvrir la section d'investissement	- 20 956.48		
<b>Excédent de l'année</b>	<b>50 132.23</b>	<b>déficit de l'année</b>	<b>-148 229.65</b>
<b>Excédent ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>154 092.72</b>	<b>Déficit ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>-20 956.48</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>204 224.93</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>- 169 186.13</b>

Budget Lotissement résultats cumulés de clôture : Balance générale

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Résultat 2019 reporté	118 659 €	- 33 902 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>118 659 €</b>	<b>- 33 902 €</b>

Et comme le veut la réglementation madame le maire a quitté la salle et monsieur Daniel SIMONNET prend la présidence de l'assemblée.

Le conseil municipal, après avoir,

- constaté les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion de la trésorière relatives aux reports à nouveau
- délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

## 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)

Madame le Maire informe qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14 et M49 il convient de décider de l'affectation des excédents bruts des sections de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 des différents budgets.

Les affectations sont proposées de la manière suivante pour couvrir les déficits d'investissement qui représentent :

### BUDGET PRINCIPAL

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : **76 802.38 €**
- report à la section de fonctionnement au compte 002 : **939 803.70 €**

### EAU ASSAINISSEMENT :

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : **169 186.13 €**
- report à la section de fonctionnement au compte 002 : **35 038.80 €**

**LOTISSEMENT :** Il est proposé de reporter l'ensemble du résultat de clôture en fonctionnement sans affectation soit **118 658.95 €**

## 3. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341-1 à L 2343-2, madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes, relatives à l'exercice 2020, a été réalisée par le trésorier d'Avallon et que les comptes de gestion établis par ce celui-ci sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Ces comptes visés et certifiés conformes n'appellent ni observations ni réserves sur la tenue des comptes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2020.

## 4. TAUX DES TAXES

## La notification des données de fiscalité prévisionnelles pour l'année 2021

Comme évoqué en commission des finances, madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire, pour 2021, les taux d'imposition communaux, sur la base de ceux votés en 2020, **néanmoins il est à préciser que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.** Concernant le département de l'Yonne, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 21,84 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de **taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021** équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à **38.87 %**, *correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 17.03 % et du taux 2020 du Département, soit 21.84 %.*

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 35.62 %.

Proposition de **reconduire** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35.62 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 38.87 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe.

taxes directes locales	Base d'imposition effectives 2020	Taux commune 2020	Taux départemental 2020	Taux de référence 2021 Commune+département	produit attendu
<b>TH</b>					
<b>TFB</b>	730 516	17,03%	21,84 %	38.87 %	283 596
<b>TFNB</b>	92 869	35,62%		35.62 %	33 233
<b>TOTAL</b>					<b>316 829</b>

À noter que par délibération en date du 14 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.). Depuis le 1er janvier 2019 la cotisation foncière des entreprises (CFE ex Taxe Professionnelle) qui était de 16.80 % est perçue par la Communauté de Communes du Serein.

L'instauration du régime de la FPU induit la mise en place d'une attribution de compensation versée par la CCS au profit de chaque Commune, afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés.

Sur proposition du maire et de la commission des finances constatant une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, indispensable dans un contexte de baisse de certaines des recettes d'État, propose de reconduire les taux de 2020 des taxes locales.

Comme évoqué en commission des finances, madame Labosse rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis la 9ème année consécutive, et souligne que les investissements font l'objet de recherches de subventions auprès de différentes collectivités et autres organismes financeurs.

**Par ailleurs il est précisé que si le montant à régler des taxes augmente, ce n'est pas du fait de la Commune mais occasionné par la hausse des taux des autres instances (Département, Intercommunalité, ..) et par la revalorisation des valeurs locatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le produit fiscal 2021 et de reconduire les taux d'imposition 2020 tels que précisés ci-dessus.

## 5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations ont encore la possibilité de déposer les dossiers au vu du contexte actuel (un fonds de réserve est prévu au budget).

Monsieur Giovannelli fait part des propositions de la commission des finances pour les demandes déposées.

ASSOCIATIONS	Accordé	ASSOCIATIONS	Accordé
Les Rencontres Musicales	<b>2 000</b>	Association aide à domicile	<b>80</b>
Objectif lire	<b>800</b>	ADILY	<b>80</b>
Le Patrimoine Oublié - Vieux Château	<b>1 000</b>	MFR (1 formation)	<b>100</b>
Les Amis du Vieux Noyers	<b>700</b>	MFR (1 formation)	<b>100</b>
Renaissance de l'orgue	<b>600</b>	Resto du Cœur	<b>400</b>

Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations telles que proposées par la Commission des Finances. A noter que les conseillers municipaux, membres d'un conseil d'administration se sont abstenus lors du vote des subventions.

## 6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Madame le Maire présente les budgets primitifs

### BUDGET PRINCIPAL : GRANDES MASSES BUDGETAIRES DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES TOTALES		RECETTES TOTALES	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	122 900	PRODUITS DES SERVICES	14 725
AUTRES CHARGES EXTERNES	128 950	PRODUCTION IMMOBILISEE	-
AUTRES SERVICES EXTERNES	48 510	IMPOTS ET TAXES	404 684
IMPOTS & TAXES	12 550	DOTAT., SUBVENT., PARTICIPAT.	2965 461
CHARGES DU PERSONNEL	214 150	PRODUITS GESTION COURANTE	59 880
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	185 500	PRODUITS FINANCIERS	5
CHARGES FINANCIERES	7 400	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 250	REPRISES SUR AMORTISSEMENT	-
REVERSEMENT SUR FNGIR	64 628	ATTENUATIONS CHARGES	500
AMORTISSEMENT DES ETUDES - TRAVAUX	20 000		
AFFECTION INVESTISSEMENT 2020	76 802	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 016 607
VIREMENT TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021	381 104		
<b>TOTAL</b>	<b>1 268 744</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 761 862</b>

Un total de **DÉPENSES de 1 268 744 €** dont 381 104 € pour couvrir les projets d'investissement 2021 et une affectation de résultat pour le déficit de 2020 de 76 802 €, *soit un total de dépenses nettes de 810 838 €*.  
**Couvertes par les recettes de 1 761 862 €** dont un excédent antérieur de **1 016 607 €**.

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL : GRANDES MASSES BUDGETAIRES INVESTISSEMENT

Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à **1 416 955 €**,

Cette partie reprend les déficits et excédents des programmes de travaux 2020 et les prévisions 2021. L'ensemble des documents diffusés donne les prévisions des actions proposées par la commission des finances et ceux reconduits ou en cours d'achèvement.

	<b>DEPENSES</b>
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILES</b>	<b>47 000</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>77 760</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>830 400</b>
<u>MATERIELS</u> (illumination, poubelles)	13 000
<u>AMENAGEMENT DE TERRAIN</u> parcours santé, aire de loisirs	350 000
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u> : couverture de l'ancien collège, maison Place d'Aa, restauration porche église, toiture lavoir grail	691 400
<u>RESEAUX VOIRIE</u> chemin Clavisy, impasse du Tacot,	69 000
<u>ECLAIRAGE / BT</u> : éclairage rue des Fossés	22 000
<b>ECRITURE COMPTABLE</b>	<b>384 993</b>
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>76 802</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 955</b>

	<b>RECETTES</b>
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILES</b> Dépôts de garantie (loyer)	<b>1 000</b>
<b>FCTVA et TAXE Locale Equipement</b>	<b>132 700</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>420 356</b>
	Etat 279 736
	DRAC 5 720
	Région 113 400
	Département 21 500
<b>AMORTISSEMENT des immobilisations</b>	<b>20 000</b>
<b>ECRITURE COMPTABLE</b>	<b>384 993</b>
<b>virement section de fonctionnement</b> Pour travaux investissement 2021	<b>381 104</b>
<b>AFFECTATION RESULTAT 2020</b>	<b>76 802</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 955</b>

La **section de fonctionnement** avec un total de **DÉPENSES de 430 636 €** dont 7 700 € pour couvrir les projets d'investissement 2021 et une affectation de résultat pour le déficit de 2020 de 169 186 €,  
**Couvertes par les recettes de 430 636 €** dont un excédent antérieur de **204 225 €**.

DEPENSES		RECETTES	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	62 800	PRODUITS DES SERVICES	193 800
AUTRES CHARGES EXTERNES	48 650	PRODUCTION IMMOBILISEE	
AUTRES SERVICES EXTERNES	11 800	IMPOTS ET TAXES	
IMPOTS & TAXES	10 000	DOTAT., SUBVENT. PARTICIPAT.	611
AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	7 000	PRODUITS GESTION COURANTE	500
CHARGES FINANCIERES	4 500	PRODUITS FINANCIERS	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 500
AMORTISSEMENT	73 000	REPRISES SUR AMORTISSEMENT	-
REVERSEMENT TAXES A L'AGENCE DE L'EAU	30 000		
AFFECTION INVESTISSEMENT 2020	169 186		
VIREMENT TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021	7 700	EXCEDENT ANTERIEUR	204 225
<b>TOTAL</b>	<b>430 636</b>		<b>430 636</b>

#### BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : GRANDES MASSES BUDGETAIRES INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILES</b>	<b>30 500</b>	<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILES</b>	<b>100 000</b>
<b>AMORTISSEMENT</b>	<b>31 500</b>	<b>FCTVA&amp;Taxe Locale Equipement</b>	<b>0</b>
<b>FRAIS D'ETUDE</b> Fin de la révision du périmètre de grail et prévision d'une étude de diagnostic assainissement	<b>52 200</b>	<b>SUBVENTIONS :</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b> - MATERIELS : pompe en prévision, - RESEAUX : divers raccordement de particuliers et prévision de travaux après diagnostic	<b>66 500</b> 20 000 46 500	<b>virement section de fonctionnement</b> Pour travaux investissement 2021	<b>7 700</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>169 186</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> Amortissement des travaux de réseaux	<b>73 000</b>
		<b>AFFECTATION RESULTAT</b>	<b>169 186</b>
<b>TOTAL</b>	<b>349 886</b>	<b>TOTAL</b>	<b>349 886</b>

#### BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT : GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Ce budget prévoit la vente de la dernière parcelle ce qui permettra de clôturer le budget annexe avec un transfert sur le budget principal.

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	33 902	3354-040 : Stock initial à sortir	33 902
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>33 902</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>33 902</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
7135-042 stock final	33 902	002 : excédent reporté	118 659
6522 transfert excédent au budget principal	108 143	7315 : terrains <i>restants</i>	23 386
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>142 045</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>142 045</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs 2021

#### 7. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU MUSÉE

Afin de bénéficier de la subvention départementale de 15 000 € attribuée dans le cadre du fonctionnement du musée, la commune doit déposer un dossier récapitulatif des bilans d'activités et financiers. Cette aide du Département est versée au Musée de Noyers annuellement et depuis la décision de l'Assemblée Départementale du 20 décembre 2004.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

#### 8. ATTRIBUTION DU BAIL DE CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE

Conformément à la décision du conseil municipal du 7 janvier 2021 portant sur le choix du mode de location, une consultation a été lancée. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 avril pour ouvrir les 5 offres reçues

Monsieur BACOUPI Yannick – 28300 LEVES : 4 300 €  
 Monsieur GEORGES Ludovic - 89310 GRIMAULT : 5 245 €  
 Association des chasseurs des Bois de Cours- 89310 GRIMAULT : 8 050 €  
 Monsieur PORCO Pascal – 89390 AISY sur Armançon : 5 150 €  
 Monsieur JEANNEROT Alexandre – 75018 PARIS : 5 900 €

La commission propose de retenir l'association des chasseurs des Bois de Cours- 89310 GRIMAULT : 8 050 €, précédent locataire

Le cahier des charges prévoit qu'il ne soit plus appliqué l'indice national du fermage au loyer représentant 3 969 € en 2020.

Le bail de location sera rédigé sur les mêmes termes que le précédent en tenant compte de l'activité des affouagistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission appel d'offres.

#### 9. RESTITUTION DE LA CAUTION – LOGEMENT MAIRIE

Locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'appartement au dessus du secrétariat, madame CAMUS a mis un terme au bail le 7 mars. Madame le Maire propose, au vu l'état des lieux de sortie, sans observations particulières de lui restituer la caution de 480 €. Accord à l'unanimité.

## POINTS DIVERS

### - **Fleurissement :**

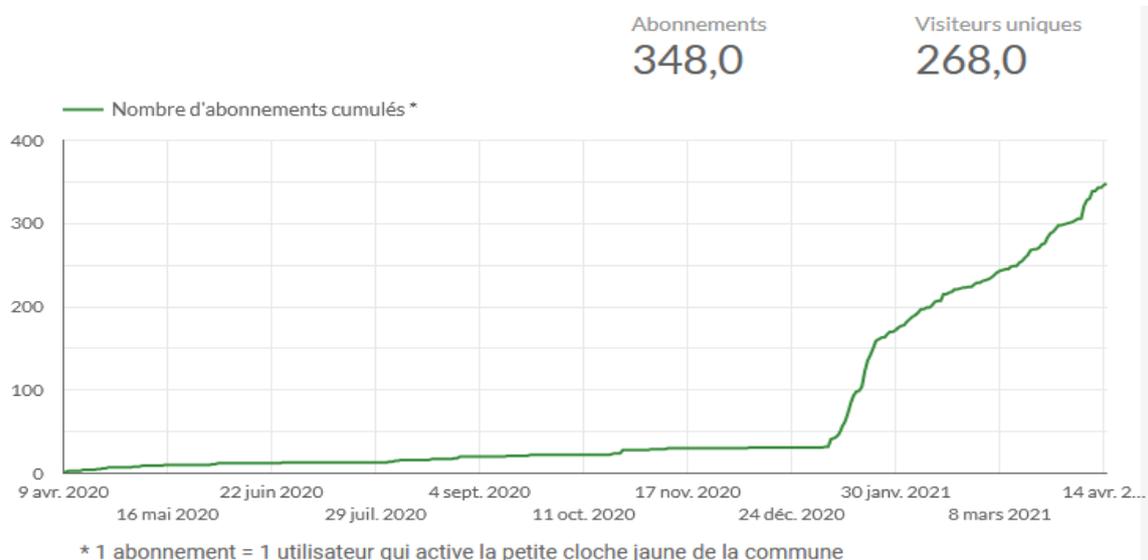
Sandrine Blondel fait un rapide résumé des fleurs prévues pour cette année. Elles seront sur les tons rouge, roses pour les géraniums.

### - **Communication intra muros**

Vivien Ponthieu fait un point sur l'application qui est très appréciée par les nucériens. Elle est utile pour

- les alertes pour annoncer les coupures d'eau en lien avec les réparations de fuites ou signaler tout autre évènement important par exemple comme l'individu suspect faisant du porte à porte chez personnes âgées,
- Les évènements
- Les services : commande de fuel

Actuellement 348 abonnements et 268 visiteurs uniques



La Commune souhaite promouvoir INTRA MUROS, avec une nouvelle diffusion et affiches pour inciter les gens à télécharger l'application.

### - **Vaccination contre la COVID19**

Catherine Verneau rappelle qu'à partir de la mi-janvier il a été décidé de contacter via la liste des personnes âgées et vulnérables de plus de 75 ans afin de les conduire pour se faire vacciner à l'Hôpital de Tonnerre et à l'Isle sur serein. Plusieurs transports ont été effectués à Tonnerre et à l'Isle sur serein

A Tonnerre : 11 personnes ont déjà eu les deux injections en mars et 9 autres ont eu la première injection fin mars et la deuxième injection est prévue pour le 23 avril.

Pour l'Isle sur serein : 9 personnes ont eu la première injection fin mars et auront la deuxième injection le 23 avril. Actuellement 11 autres personnes sont inscrites sur une liste d'attente.